

**AVIS PUBLIC**

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022  
ET  
BUDGET 2020**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog tiendra une séance extraordinaire le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville sis au 7, rue Principale Est, Magog, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 et du budget 2020.

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations et le budget.

Donné à Magog, le 19 novembre 2019.

  
M<sup>e</sup> Sylviane Lavigne,  
Greffière